STATISTIQUES ET INDICATEURS

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 2ème trimestre 2026

EN PAYS DE LA LOIRE, AU 2ÈME TRIMESTRE 2026
SONT COMPTABILISÉES

9 837

ENTRÉES EN FORMATION DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

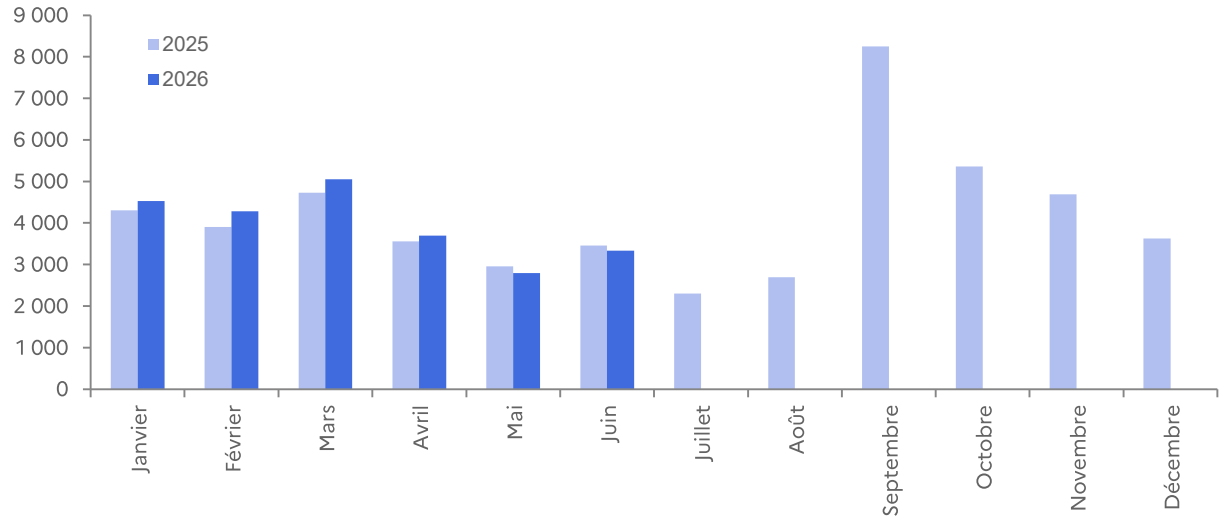
9 837 entrées en formation au 2ème trimestre 2026, soit -1,4% par rapport au 2ème trimestre 2025.

Entre avril et fin juin 2026, **9 837** demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont entrés en formation, soit une baisse de **-1,4%** par rapport au même trimestre de 2025.

Les entrées en formation présentent un caractère fortement saisonnier : le mois de septembre concentre l'essentiel des entrées de l'année.

GRAPHIQUE 1 :

ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



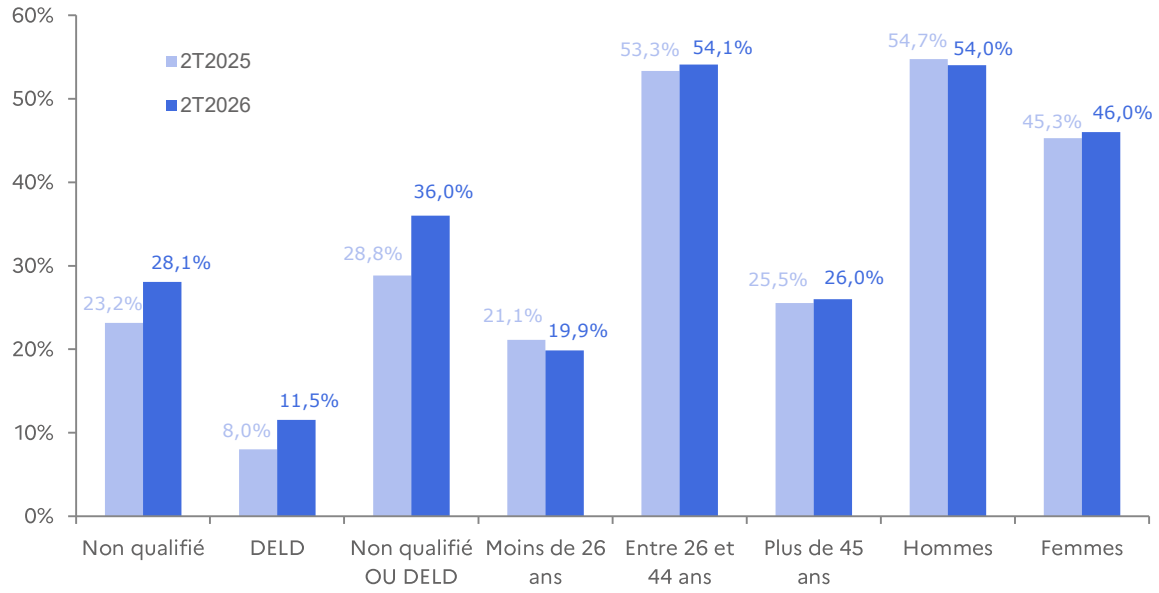
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
***Source** : France Travail, fichier des entrées en formation.*

Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

Les personnes âgées de 26 à 44 ans demeurent majoritaires parmi les entrants en formation. Les deux autres tranches d'âge (Moins de 26 ans et Plus de 45 ans) représentent chacune environ un quart des entrants en formation.
Les personnes non qualifiées représentent plus d'un quart des entrées en formation.
Les demandeurs d'emploi non qualifiés ou de Longue Durée (DELD) représentent plus d'un tiers des entrées en formation.

GRAPHIQUE 2 :

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 moins en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

***Source** : France Travail, fichier des entrées en formation.*

Ancienneté d'inscription et durée des formations : des écarts marqués selon l'âge et le sexe

L'ancienneté d'inscription à France Travail avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, elle s'établit à 160 jours pour les moins de 20 ans, contre 483 jours pour les 55 ans ou plus. La médiane passe de 93 jours pour les plus jeunes à 253 jours pour les 55 ans ou plus.

La durée prévue des plans de formation diminue avec l'âge. Elle atteint en moyenne 410 heures pour les moins de 20 ans, contre 291 heures pour les 55 ans ou plus. La médiane s'élève respectivement à 300 heures et 240 heures.

Les femmes présentent une ancienneté d'inscription équivalente à celle des hommes (304 jours en moyenne). Il en est de même concernant la durée prévue des formations : la durée moyenne prévue s'établit à 379 heures, contre 357 heures pour les hommes.

Tous publics confondus, l'ancienneté moyenne avant l'entrée en formation est de 304 jours et la durée moyenne prévue des formations de 368 heures.

TABLEAU 1 :
ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'AGE ET LE SEXE

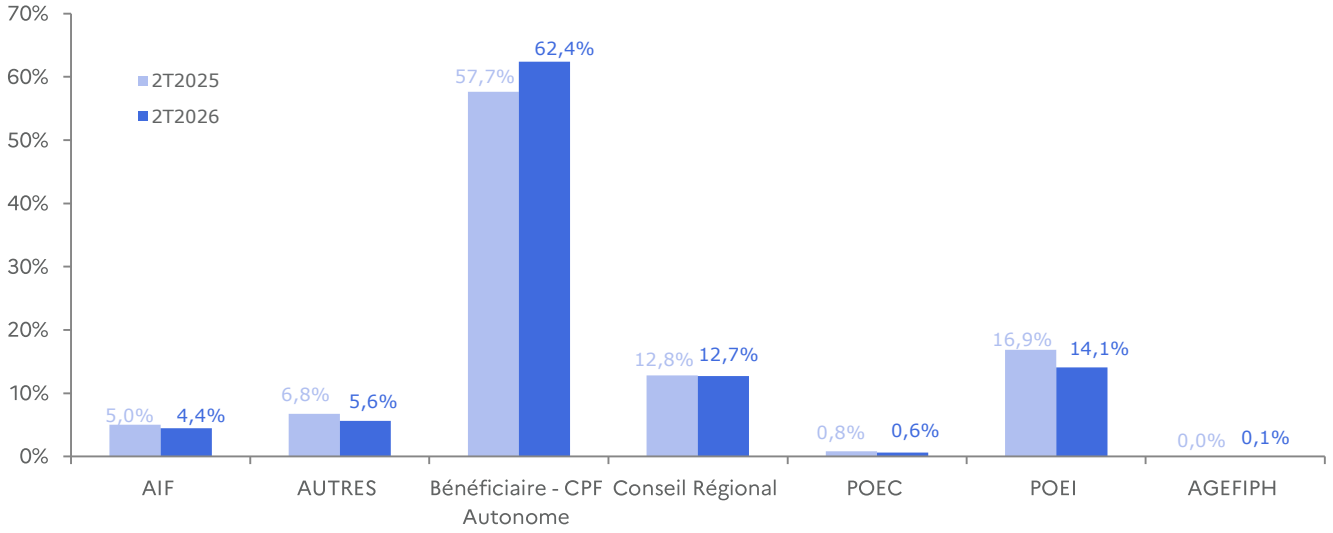
Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jrs)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	160	25	93	232	410	182	300	450
20-24 ans	206	38	140	279	371	150	288	443
25-29 ans	266	53	152	349	365	112	273	450
30-34 ans	273	58	163	341	387	119	294	496
35-39 ans	327	66	185	425	368	122	298	455
40-44 ans	337	57	179	371	359	118	280	434
45-49 ans	390	72	185	441	361	120	294	455
50-55 ans	398	70	182	442	399	114	300	613
55 ans et plus	483	94	253	578	291	104	240	434
Hommes	304	51	163	372	357	126	287	434
Femmes	304	64	167	367	379	125	282	483
Ensemble	304	57	165	370	368	126	286	450

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
Lecture : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 25 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 93 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 182 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 300 heures pour la moitié.
***Source** : France Travail, fichier des entrées en formation.*

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent plus d'une entrée en formation sur deux

Au deuxième trimestre 2026, les formations financées par le bénéficiaire dans le cadre du CPF autonome représentent **62,4**% des entrées en formation.
Les dispositifs financés par le Conseil régional regroupent 12,7% des entrées. Les POEI en représentent 14,1%, tandis que la catégorie "Autres" en concentre 5,6%. Les AIF (4,4%), les POEC (0,6%) et les dispositifs AGEFIPH (part marginale) complètent la répartition.

GRAPHIQUE 3 :
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
***Source** : France Travail, fichier des entrées en formation.*

Deux champs de formation regroupent un tiers des formations des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

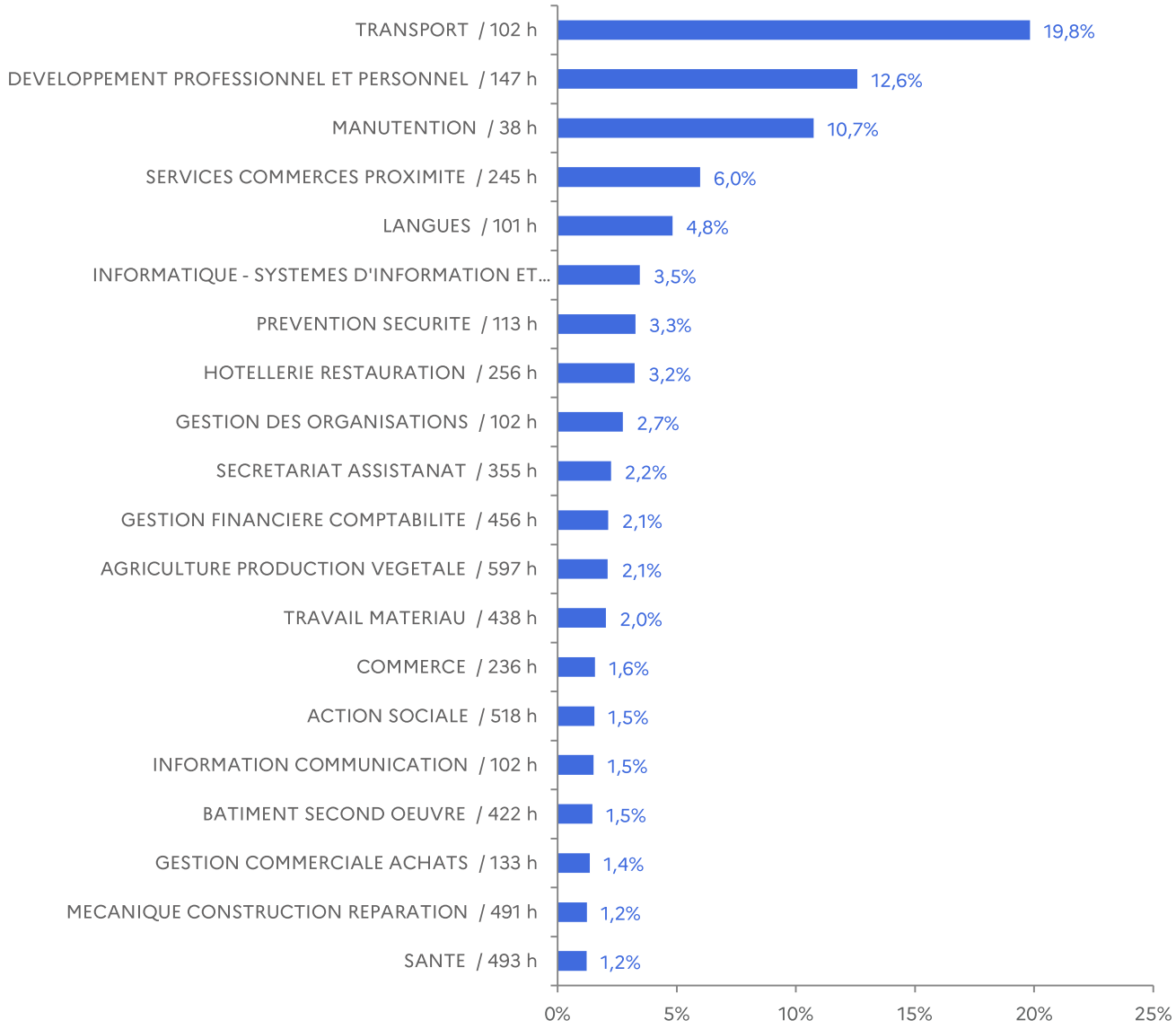
Le top 20 des domaines de formation concentre **85,0%** des entrées globales.

Le secteur du Transport (19,8%) représente à lui un cinquième des entrées en formation au 2ème trimestre 2026, suivi par le domaine du développement professionnel et personnel (12,6%) .

On observe toutefois une grande disparité dans les volumes horaires : si les formations en manutention sont courtes (38 h.), d'autres secteurs privilégient le temps long, à l'image de l'agriculture (597 h.), l'action sociale (518 h.), la santé (493 h.) et la mécanique, construction et réparation (491 h.) qui affichent les durées moyennes les plus élevées.

GRAPHIQUE 4 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Lecture : le champ de formation "Transport" regroupe 19,8% des entrées en formation au 2ème trimestre 2026. La durée moyenne des formations y est de 102 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 85,0% des entrées en formation).

***Source** : France travail, fichier des entrées en formation.*

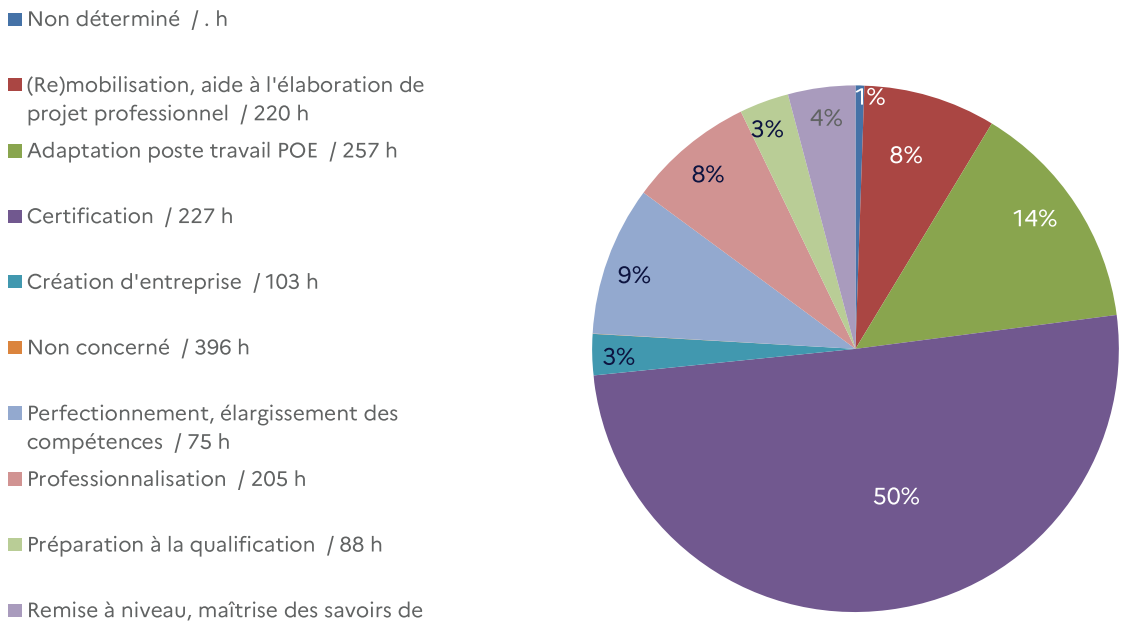
L'objectif de certification représente la moitié des entrées en formation

La moitié des entrées en formation (50%) ont un objectif de certification, affichant la durée moyenne de 227 heures. L'adaptation au poste de travail (POE) concerne 14% des entrées (257 heures), suivie du perfectionnement et élargissement des compétences avec 9% des effectifs (75 heures).

Selon l'objectif visé, les durées moyennes varient fortement : de 75 heures pour le perfectionnement et l'élargissement des compétences à 257 heures pour l'adaptation au poste de travail POE.

GRAPHIQUE 5 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
***Source** : France Travail, fichier des entrées en formation.*

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

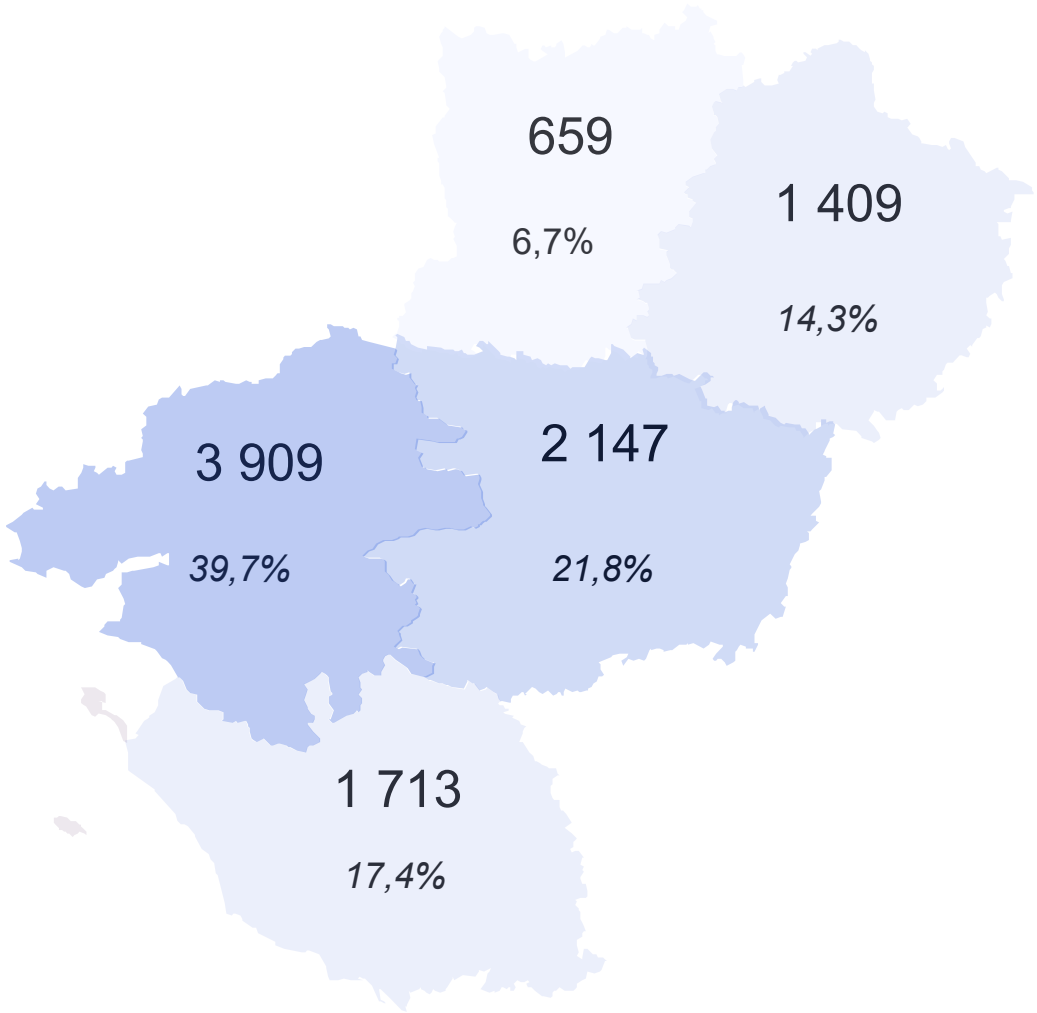
Des formations concentrées en Loire-Atlantique

Au 2ème trimestre 2026, la Loire-Atlantique concentre à elle seule près de quatre entrées en formation sur dix (39,7%, soit 3 909 entrées) en Pays de la Loire. Le Maine-et-Loire et la Vendée suivent avec respectivement 21,8% (soit 2 147 entrées) et 17,4% (soit 1 713 entrées) de l'activité régionale.

Les volumes les plus faibles sont enregistrés en Sarthe (14,3%, soit 1 409 entrées)) et en Mayenne, qui représente 6,7% des entrées avec 659 parcours.

CARTE 1 :

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT AU 2ÈME TRIMESTRE 2026



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
***Source** : France Travail, fichier des entrées en formation.*

ENCADRÉ N°1

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :
- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle **(POE individuelle)** : ces deux types de formation ont fusionné depuis juillet 2024 sous la dénonomination commune POEI. D'une durée maximale de 450 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail, pour laquelle l'employeur s'engage à embaucher à la fin de formation le demandeur d'emploi pour un CDI ou un CDD de 6 mois minimum ou plus.

Action de Formation Conventionnée **(AFC)** : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation **(AIF)** : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par France Travail : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (**POEC**), financée par les OPCO. La **POE Collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou permettant d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation **(AREF).** D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (**RFF**), si la formation est éligible à cette allocation, ou en Allocation de Solidarité Spécifique Formation (**ASS-F**) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de Formation France Travail **(RFFT).** Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS).

Directeurs de la publication :
Catherine ADNOT-MALLET – Jean-Marc VIOLEAU
Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT
Conception et réalisation :
Service SEE
Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes
francetravail.org